



[conseil municipal #43]

Jeudi 19 juillet 2007

«*Tout Anglet sur le Net, mois après mois*»

PRESENTS : M. VILLENAVE, Maire, Président,

MM. VEUNAC, MORTALENA, OLIVE, CHASSERIAUD, Mmes BOURRICAUD, OUSTALET, MM. ITHURBIDE, PONCINI, Mme DARRASSE, Adjoints

MM. LAMASSOURE, DUFAU, Mmes CANTO, LAMOTHE, BAULON, TURCAT, M. MENDIBOURE, Mme DEQUEKER, M. BLEUZE, Mme LASSERRE-DAVID, MM. DACOSTA, SUZANNE, Mlle ARSA, MM. LAGARESTE, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BORDA, M. MONDORGE, Mme MAURY, M. LAMOURE, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

M. CAMBLONG qui a donné procuration à Mme LAMOTHE
 Mme POUEYLAUD qui a donné procuration à M. OLIVE
 M. MILLET-BARBE qui a donné procuration à Mme DARRASSE
 Mme TAUZIAT-PAULERENA qui a donné procuration à M. CHASSERIAUD
 M. BOURGUIGNON qui a donné procuration à M. BLEUZE
 Mme LASSERRE-DAVID qui a donné procuration à M. VILLENAVE, Maire (*présente à compter de la question n° 14*)
 M. CAUSSIEU qui a donné procuration à Mme BOURRICAUD
 M. PAUL-DEJEAN qui a donné procuration à Mme BORDA
 M. BLANC qui a donné procuration à M. ESPILONDO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BLEUZE

---oOo---

1 - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Le Budget Supplémentaire 2007 s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses :

| | |
|---------------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement | 1 925 606,16 € |
| Section d'investissement | <u>22 518 448,37 €</u> |

| | |
|--------------|------------------------|
| <u>TOTAL</u> | <u>24 444 054,53 €</u> |
|--------------|------------------------|

Recettes :

| | |
|---------------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement | 1 925 606,16 € |
| Section d'investissement | <u>22 518 448,37 €</u> |

| | |
|--------------|------------------------|
| <u>TOTAL</u> | <u>24 444 054,53 €</u> |
|--------------|------------------------|

VOTE :

. 30 POUR

. 9 CONTRE :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -
 MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

ADOPTE

2 - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

(Rapporteur : M. DUFAU)

Le Budget Supplémentaire 2007 s'équilibre de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION :

| | |
|------------|-------------|
| . Dépenses | 44 741,12 € |
| . Recettes | 44 741,12 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|------------|-------------|
| . Dépenses | 70 463,07 € |
| . Recettes | 70 463,07 € |

VOTE :

. 30 POUR

. 9 CONTRE :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -
MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

ADOPTE

3 - ACTUALISATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

(Rapporteur : Mme TURCAT)

Les tarifs suivants seront actualisés à compter du 1^{er} juillet 2007 :

. Permission de voirie (tentes, bannes, stores, rideaux et autres dispositifs, enseignes lumineuses ou non en surplomb du domaine public, occupation au sol du domaine public accessoire d'une activité commerciale, terrasses)

. Droits de dépôt et de stationnement

. Emplacement réservé à des expositions et animations

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 - MAISON POUR TOUS - TARIFS D'OCCUPATION

(Rapporteur : Mlle ARSA)

Les tarifs suivants sont actualisés à compter du 1^{er} janvier 2007 :

- 35 € pour les associations d'Anglet et 84 € pour les associations extérieures.
- Un forfait de 5,10 € sera demandé pour la carte de membre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - CRECHE "L'ARCHE DE NOE" - FIXATION DU TARIF DE PARTICIPATION

(Rapporteur : Mme OUSTALET)

La participation horaire pour les enfants handicapés est portée à 2,26 € , avec effet au 1^{er} janvier 2007.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - CREATION DE DEPRESSIONS DE TROTTOIRS - ACTUALISATION DES TARIFS

(Rapporteur : Mme LAMOTHE)

| | |
|--|------------------------|
| . Dépose et repose de bordure sur lit de béton maigre : | 34 € le ml |
| . Reprofilage du trottoir – Confection d'une fondation et revêtement en enrobé : | 22 € le m ² |

Ces tarifs seront actualisés à compter du 1^{er} août 2007.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - LOCATION DE CHAPITEAUX - TARIFS

(Rapporteur : M. MENDIBOURE)

Les tarifs suivants prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2008 :

| | |
|------------------------|---------------------------------|
| . 100 m ² : | 399 € (ou 627 € avec parquet) |
| . 150 m ² : | 453 € (ou 711 € avec parquet) |
| . 200 m ² : | 515 € (ou 807 € avec parquet) |
| . 250 m ² : | 648 € (ou 1016 € avec parquet) |
| . 300 m ² : | 768 € (ou 1 242 € avec parquet) |

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - POLE ENFANCE DU DOMAINE DE BAROJA - FIXATION DES TARIFS D'UTILISATION

(Rapporteur : Mme DARRASSE)

Les tarifs suivants sont fixés à compter du 30 août 2007 :

- 1/ **Tarifs d'Utilisation des Restaurants Scolaires Municipaux**
A compter du 30 Août 2007

| Tranches Quotient Familial | 2006 | 2007 (augmentation 2%) |
|-------------------------------|--------|---------------------------|
| 0 € à 327 € | 0,45 € | 0,46 € |
| 328 € à 455 € | 1,60 € | 1,65 € |
| 456 € à 660 € | 2,50 € | 2,55 € |
| 661 € à 866 € | 3,20 € | 3,25 € |
| Supérieur à 866 € | 3,90 € | 3,95 € |
| Extérieurs | 3,90 € | 3,95 € |

2/ **Tarifs d'Utilisation du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) de Baroja**
A compter du 30 Août 2007

| Tranches Quotient Familial | 1 Enfant | | 2 Enfants et + | | 1/2 Journée | |
|---------------------------------------|----------|---------|----------------|---------|-------------|--------|
| | 2006 | 2007 | 2006 | 2007 | 2006 | 2007 |
| 0 € à 327 € | 6,63 € | 6,63 € | 5,80 € | 5,80 € | 5,45 € | 5,45 € |
| 328 € à 455 € | 7,45 € | 7,45 € | 6,63 € | 6,63 € | 5,45 € | 5,45 € |
| 456 € à 660 € | 9,00 € | 9,00 € | 7,45 € | 7,45 € | 5,45 € | 5,45 € |
| 661 € à 866 € | 10,60 € | 10,60 € | 9,59 € | 9,59 € | 6,63 € | 6,63 € |
| Supérieur à 866 € | 14,05 € | 14,05 € | 11,93 € | 11,93 € | 6,63 € | 6,63 € |
| Extérieurs 1 | 14,05 € | 14,05 € | 11,93 € | 11,93 € | 6,63 € | 6,63 € |
| Extérieurs 2 (de septembre à juin) | 15,90 € | 15,90 € | 13,25 € | 13,25 € | 7,95 € | 7,95 € |

Le prix du repas (fixé au tarif de base de la restauration scolaire) est inclus dans le tarif journée. Il sera de 3,95 € à compter du 30 Août 2007.

Tarifs Mini Séjours

Dans le cadre des activités du CLSH Baroja, des mini séjours sont organisés. Intégrés dans les projets éducatif et pédagogique du CLSH, ils sont développés autour de thèmes choisis en fonction des différentes tranches d'âge.

| Tranches Quotient Familial | TARIFS |
|----------------------------|----------|
| 0 € à 455 € | 56 € |
| 456 € à 866 € | 77,50 € |
| > 866 € et Extérieurs 1 | 102 € |
| Extérieurs 2 | 122,40 € |

3/ Tarifs d'Utilisation du CLSH Périscolaire
A compter du 30 Août 2007

| Tranches Quotient Familial | 2006 | | | 2007 | | |
|-------------------------------|--------------|----------------------------|----------------------------------|--------------|----------------------------|----------------------------------|
| | 1/2 Heure | Forfait 1 Enfant (1) | Forfait 2 Enfants et + (2) | 1/2 Heure | Forfait 1 Enfant (1) | Forfait 2 Enfants et + (2) |
| 0 € à 455 € | 0,56 € | 17,34 € | 27,34 € | 0,56 € | 17,34 € | 27,34 € |
| 456 € à 660 € | 0,82 € | 25,00 € | 35,00 € | 0,82 € | 25,00 € | 35,00 € |
| 661 € à 866 € et + | 1,02 € | 31,62 € | 41,62 € | 1,02 € | 31,62 € | 41,62 € |
| Extérieurs | 1,02 € | 31,62 € | 41,62 € | 1,02 € | 31,62 € | 41,62 € |

(1) > 31 X ½ heure ou > 15H30

(2) Le Forfait 2 enfants et + = Le Forfait 1 Enfant + 10 €

4/ Tarifs d'Utilisation du CLSH Jean Jaurès (Adolescents - Ateliers J et Séjours Thématiques)
A compter du 30 Août 2007

ATELIERS J

| Tranches Quotient Familial | 2006 | 2007 (augmentation 2%) |
|-------------------------------|---------|---------------------------|
| 0 € à 455 € | 12,50 € | 13,00 € |
| 456 € à 866 € | 14,60 € | 15,00 € |
| Supérieur à 866 € | 19,00 € | 20,00 € |
| Extérieurs | 19,00 € | 20,00 € |

SEJOURS THEMATIQUES

| Tranches Quotient Familial | 2006 | 2007 (augmentation 2%) |
|-------------------------------|----------|---------------------------|
| 0 € à 455 € | 95,50 € | 98,00 € |
| 456 € à 866 € | 132,60 € | 136,00 € |
| Supérieur à 866 € | 170,00 € | 175,00 € |
| Extérieurs | 170,00 € | 175,00 € |

5/ Tarifs d'Utilisation de l'Atelier en Langue Basque (destiné aux 6-11 ans)
A compter du 30 Août 2007

| Tranches Quotient Familial | 2006 | 2007 (augmentation 2%) |
|-------------------------------|---------|---------------------------|
| 0 € à 455 € | 12,50 € | 13,00 € |
| 456 € à 866 € | 14,60 € | 15,00 € |
| Supérieur à 866 € | 19,00 € | 20,00 € |
| Extérieurs | 19,00 € | 20,00 € |

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - MAISON DE L'ENVIRONNEMENT - FIXATION DES TARIFS D'UTILISATION
(Rapporteur : Mme DEQUEKER)

Les tarifs suivants sont fixés à compter du 1^{er} septembre 2007 :

ACCES A L'EXPOSITION PERMANENTE

Tarifs individuels :

| | |
|-----------------------------------|------------------|
| Adultes | 4 € par personne |
| ♦ Enfants (de 6 à 16 ans) | 2 € par personne |
| ♦ Enfants de moins de 6 ans | gratuit |

Tarifs réduits individuels :

| | |
|--|--|
| ♦ Etudiants / rmistes | 2 € par personne |
| ♦ Familles nombreuses (base 2 adultes + 2 enfants payants) | forfait de 8 € et 1,5 € par enfant suppl. |

Prestations d'aide à la découverte du parc :

| | |
|--|--------------------|
| ♦ Location de pilotes | 5 € par appareil |
| ♦ Visite guidée uniquement sur réservation : | |
| × Adultes | 3,5 € par personne |
| × Enfants payants | 2 € par personne |
| × Adhérents (adultes ou enfants) | gratuit |

Tarifs groupes (20 personnes payantes minimum)

Adultes :

| | |
|---|--------------------|
| ♦ Visite libre | 3 € par personne |
| ♦ Visite guidée (exposition + parc) | 3,5 € par personne |

Enfants de 6 à 16 ans :

| | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| ♦ Visite libre | 1,5 € par personne |
| ♦ Activités pédagogiques | 2 € par personne et par prestation |

Enfants des écoles primaires d'Anglet :

- ♦ Visite libre gratuit
- ♦ Activités pédagogiques gratuit

Gratuités groupes :

- ♦ Adultes : le chauffeur et un accompagnateur pour 20 personnes payantes
- ♦ Enfants : le chauffeur et un accompagnateur pour 8 personnes payantes

Adhésion au club « Les Amis d'Izadia » :

Individuels : (carte d'abonnement nominative, valable 1 an de date à date, accès illimité aux expositions et au parc en libre)

- ♦ Adultes 13 € par personne
- ♦ Adultes tarif réduit (étudiants / rmistes) 6,5 € par personne
- ♦ Enfants (de 6 à 16 ans) 6,5 € par personne
- ♦ Famille (parents et enfants quelque soit le nombre, à partir de 3 personnes) 25 € par famille

Groupes : (carte d'abonnement nominative, valable 1 an de date à date, accès illimité au parc en libre).
Minimum de 10 cartes achetées.

- ♦ Adultes 11 € par personne
- ♦ Adultes tarif réduit (étudiants / rmistes) 5,5 € par personne
- ♦ Enfants (de 6 à 16 ans) 5,5 € par personne

Scolaires : (carte d'abonnement nominative, valable 1 an pour l'année scolaire, accès illimité au parc en libre).
Carte pouvant être également utilisée à titre personnel.

Hors prestation de guidage et ateliers éducatif :

- ♦ Enfants (de 6 à 16 ans) 3,5 € par personne

Avec une prestation de guidage ou un atelier éducatif par an :

- ♦ Enfants (de 6 à 16 ans) 4,5 € par personne

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - MARCHE DE TRANSPORT SCOLAIRE - MISE EN CONCURRENCE

(Rapporteur : M. SUZANNE)

Monsieur le Maire est autorisé à lancer la procédure d'appel d'offres relative au marché de transport scolaire et périscolaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - ORGANISATION D'UN FESTIVAL A MONTAURY - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Une subvention exceptionnelle de 11 000 € est accordée à l'association URRIKOA, organisatrice du festival pluridisciplinaire de Montauray.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE - CONVENTION

(Rapporteur : Mme OUSTALET)

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention d'attribution de participation financière au bénéfice de l'Association d'Aide Familiale et Sociale pour l'année 2007.

Parallèlement, la Ville versera à l'Association Familiale et Sociale une subvention d'un montant de 22 470 € pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - LEGS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

(Rapporteur : Mme BOURRICAUD)

Monsieur René BUISSON a légué par testament à la Ville d'ANGLET une somme de 14 939,93 € qui sera reversée au CCAS.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - URBANISME - BILAN - APPLICATION DU P.L.U.

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Depuis 2006, pas moins de 400 logements sociaux ont été autorisés sur la Commune et le nombre de logements autorisés n'a cessé de progresser depuis la dernière révision du PLU (en 2004). Grâce à l'implication de tous les acteurs, ces efforts seront poursuivis dans les prochaines années de la mise en œuvre du PLU.

15 - URBANISME - INSTITUTION DE LA DECLARATION PREALABLE POUR L'EDIFICATION DES CLOTURES

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Suite à la réforme des autorisations d'urbanisme (ordonnance du 8 décembre 2005 et décret du 5 janvier 2007), il est décidé de solliciter la CABAB pour que soient rendues obligatoires sur l'ensemble du territoire communal les déclarations préalables pour l'édification des clôtures.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - URBANISME - INSTITUTION DU PERMIS DE DEMOLIR

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Suite à la réforme des autorisations d'urbanisme (ordonnance du 8 décembre 2005 et décret du 5 janvier 2007), il est décidé de rendre obligatoire le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER 2006 DU DELEGATAIRE DU SERVICE D'EXPLOITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE

(Rapporteur : M. DUFAU)

Les comptes rendus technique et financier 2006 sont à la disposition du public dans les services.

18 - AVIS SUR ENQUETE HYDRAULIQUE POUR L'AMENAGEMENT DU RUISSEAU DE BEYRIS

(Rapporteur : M. OLIVE)

Un avis favorable est donné à l'aménagement hydraulique (endiguement, création de banquettes) prévu le long du ruisseau de Beyris afin d'ouvrir à l'urbanisation le secteur dit du « Country Club », au droit des centres commerciaux de la zone des Pontôts.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - SIGNALISATION DIRECTIONNELLE - MISE EN ŒUVRE DE L'ITINERAIRE C - D - F

(Rapporteur : M. PONCINI)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la Société Lacroix Signalisation le marché signalisation directionnelle concernant les itinéraires C- D- F (quartiers Montbrun, abords Boulevard du BAB, Avenue d'Espagne, Avenue de Biarritz), pour un montant de 107 697,92 € T.T.C.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - PROMENADE DE LA BARRE - ACQUISITION DE PARCELLE POUR ELARGISSEMENT DE VOIRIE

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Dans le cadre de l'aménagement de la Promenade de la Barre, l'acquisition d'une bande de terrain de 308 m² est autorisée au prix de 20 328 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - SALLES DE LECTURES "ARISTIDES DE SOUSA MENDES"

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Afin de pérenniser dans la mémoire locale le nom de ce Juste parmi les nations, il est décidé de donner aux salles de la bibliothèque d'ANGLET le nom d'Aristides de Sousa Mendes.

ADOpte A L'UNANIMITE

ANGLET, le 20 JUILLET 2007.

Le Maire,